

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 JUIN 2023 à 18h00 - Salle du Conseil Municipal

27^{ème} séance du Conseil Municipal depuis le début du mandat

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, ouvre la séance à 18h00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal :

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. Cédric BOILOT - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M. JEROME Christian - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. RAVET Serge - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marylène - M^{me} ROBIN Nathalie - M. PERESSE Sébastien - M. PEYNOT Alexandre - M^{me} SAINTIGNY Julie - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan - M. JAY Clément

Étaient absents – excusés et représentés :

M^{me} PERRONIN Maryse (Procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne)
M^{me} LOURDIN Marie-Christine (Procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline)
M. LASSAUZET Bruno (Procuration donnée à M. GRAND Bernard)
M^{me} JEAN Pascale (Procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine)
M^{me} ROCHE Valérie (Procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline)
M. JOUHET Christian (Procuration donnée à M. AUZEL Jonathan)

M.BEAUSOLEIL Marc a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que cette séance du Conseil est un peu particulière, puisque la date en est fixée par Décret, concernant la désignation des délégués dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.

Il indique aussi que pour des raisons liées à la charge de travail des services, particulièrement dans l'organisation de la fête des vins, le Compte-rendu de la séance du 14 avril 2023 n'a pu être terminé et sera donc présenté lors de la prochaine séance en juillet. J'en ai informé l'ensemble des groupes lors de l'envoi des convocations.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient rapidement sur la Fête des vins et saveurs du terroir. Avec environ 15.000 participants, des beaux succès de fréquentation pour les concerts et un réel engouement populaire autour de la cavalcade, je crois que nous avons eu une belle édition. La météo elle aussi nous a été favorable, et ce fut une belle fête.

Je veux en remercier les services, les élus et les nombreux bénévoles qui ont permis ce succès.

Nous reviendrons, comme l'an dernier, plus tard en détail sur le bilan précis au niveau financier et organisationnel, mais je note d'ores et déjà que les points noirs de l'année dernière (particulièrement le repas du samedi) ont été vécus comme des belles réussites cette année. C'est tout l'intérêt de faire un bilan précis pour tirer les enseignements et les corriger pour toujours améliorer cet événement important dans la vie de notre ville. Nous y reviendrons donc dans quelque temps pour faire le bilan détaillé de cette édition.

J'en profite pour dire un mot sur les nuisances sonores de la nuit dernière dans le cadre de la première soirée du Festival Bougnat. En effet, le changement de date souhaité par les organisateurs, positionne leur première soirée un jeudi en pleine semaine, hors vacances scolaires. C'est pourquoi, dès le début des discussions nous leur avons indiqué une clôture le jeudi soir une heure plus tôt que les autres soirs. J'ai moi-même vérifié cette nuit le bon respect du nombre de décibels sur le site. Malgré tout, je suis conscient que le type de musique joué, avec beaucoup de basses, a suscité des nuisances réelles. Là aussi nous en ferons le bilan avec les organisateurs.

DCM 2023-04-53 : ELECTIONS SÉNATORIALES 2023 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DELEGUES SUPPLEANTS

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. En effet, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans et cette année, les sièges à renouveler sont ceux de la série 1, c'est-à-dire des départements 37 à 66 ainsi que les départements d'Ile-de-France, de la Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Nouvelle-Calédonie et les 6 sièges des Français établis hors de France.

Conformément à l'article 4 du décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les communes de 1 000 à 8 999 habitants doivent procéder le vendredi 9 juin 2023 à la désignation de délégués titulaires et suppléants. Cette date est fixée dans l'ensemble du territoire national et n'est pas susceptible d'aménagement.

Par l'arrêté n°2023-0788 du 23 mai 2023, communiqué aux membres du Conseil municipal avec leurs convocations, Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme a indiqué que le nombre de délégués et de suppléants à désigner par le Conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines sont les suivants : 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Conformément aux dispositions des articles L.289 et R.138 du Code électoral, l'élection des délégués titulaires et des suppléants aura lieu, simultanément, au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les Conseillers municipaux ne pourront voter que pour une seule liste, sans adjonction, ni radiation de noms et sans modification de l'ordre des candidats.

Les candidatures devaient être déposées auprès du Maire par les Conseillers municipaux ou groupes de Conseillers municipaux, et pouvaient être reçues jusqu'à l'ouverture de la séance le jour du vote. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste a été déposée, dénommée ci-après "liste A".

Sur les bulletins figurent les 15 candidats titulaires et les 5 candidats suppléants de la liste, qui est donc complète.

Le Conseil municipal,

1. Procède aux opérations électorales dont les résultats suivent :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27**
- **Bulletins blancs : 0**
- **Bulletins nuls : 0**
- **Suffrages exprimés : 27**

La liste A a obtenu 27 voix.

2. Attribue les sièges selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne :

La liste A obtient 15 sièges de délégués titulaires.

La liste A obtient 5 sièges de délégués suppléants.

DCM 2023-04-54 : SALLE IMMERSIVE - ATTRIBUTION MARCHE

Après avoir rappelé qu'une consultation des entreprises avait été engagée en février 2023 pour la conception et la réalisation d'une salle immersive par projection vidéo et création sonore pour la maison de la mine, par procédure ouverte. Et étant rappelé que la mission est divisée en 2 tranches :

Tranche	Désignation
Ferme – Phase 1	Conception d'une salle immersive (contenus de médiation, plans scénographiques, faisabilité technique, budget et calendrier)
Optionnelle – Phase 2	Réalisation des contenus de médiation, mise en œuvre des travaux de création de la salle immersive complète, fourniture des équipements multimédia, maintenance

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après avis unanime de la Commission d'Appel d'Offres en date du lundi 3 avril 2023 et du lundi 22 mai 2023,

M. Anthony PALERMO, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir pour cette prestation l'entreprise BK STUDIO pour un montant de :

- Tranche ferme : 30 000€ HT soit 36 000€ TTC
- Tranche optionnelle : 216 000€ HT soit 259 200€ TTC

Le Conseil municipal décide, par 25 voix pour, 1 voix contre (M. BOILOT Cédric) et 1 abstention (M. JAY Clément) de :

- 1. Retenir l'entreprise BK STUDIO pour un montant de :**
 - 1. Tranche ferme : 30 000€ HT soit 36 000€ TTC**
 - 2. Tranche optionnelle : 216 000€ HT soit 259 200€ TTC**
- 2. Donner tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les marchés de travaux tels qu'indiqués ci-dessus.**

DCM 2023-04-55 : CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTIFONCTIONNELLE AU PLAN D'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT RÉGION-VILLE

Après avoir rappelé que dans le cadre de sa participation au dispositif Petites Villes de Demain (PVD), la commune a défini un programme d'actions comportant notamment une fiche-action consacrée à la mise en valeur du plan d'eau, véritable atout pour le cadre de vie, l'attractivité et pour le développement touristique de la commune, dont la construction d'une halle multifonctionnelle en remplacement de l'actuel barnum du Champ de la Chasse constitue le premier projet, Après avoir précisé que le projet de halle multifonctionnelle permettra l'accueil de manifestations culturelles et festives, le développement associatif et touristique du territoire, et que son programme de travaux a pour objectif d'être le plus respectueux possible de l'environnement,

Après avoir présenté le Contrat Région-Ville, permettant aux communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants de financer des projets d'investissement relevant entre autres de la construction de bâtiments et équipements publics, via une subvention pouvant aller jusqu'à 200 000 € par projet,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, pour ce projet de construction d'une halle multifonctionnelle, le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région-Ville, sur la base des éléments suivants :

Montant HT du projet (dont MOe et AMO)	942 500 € HT
Subvention DETR attribuée	215 000 € HT
Subvention DSIL sollicitée	255 000 € HT
Subvention FIC attribuée	45 000 € HT
Subvention Contrat Région-Ville sollicitée	200 000 € HT

Le Conseil municipal décide, par 21 voix pour et 6 abstentions (M.JOUHET Christian, Mme ROCHE Valérie, Mme MERCIER Monique, Mme POUMEROL Caroline, M. AUZEL Jonathan, M. JAY Clément) de :

- 1. Solliciter, pour le projet de construction d'une halle multifonctionnelle au plan d'eau, le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région-Ville, sur la base des éléments précités.**
- 2. Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et pour le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du Contrat Région-Ville.**

DCM 2023-04-56 : PROGRAMME OPAH - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Après avoir rappelé qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé :

- En premier lieu, qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'État, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,
- En second lieu, qu'un avenant N°1 à cette convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signé le 27 août 2018,

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH et par une délibération en date du 15 novembre 2018 les modifications résultant de l'avenant N°1 à la convention de revitalisation, Monsieur Anthony PALERMO, Maire, rend compte de l'état d'avancement du programme OPAH et propose au Conseil Municipal le versement des subventions accordées pour les dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- 1. Autoriser le versement des subventions suivantes :**
 - 1.1. M. Claude BRECHARD**
Adresse du projet : 11 rue des Hortensias - 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Montant de la subvention : 1 798 €
 - 1.2. M. Sébastien PAWLIN**
Adresse du projet : 21 rue des Chapounes - 63700 Saint-Eloy-les-Mines
Montant de la subvention : 3 000 €
- 2. Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que conformément au règlement intérieur il a reçu deux questions de la part du Groupe "Saint-Eloy une autre vision"

1/ "Est-ce que le montage et le démontage du barnum de la place Jacques Magnier est fait par l'entreprise qui nous a vendu le matériel ? "

Oui, il s'agit de la société Alliance chapiteau. Le montage de ce type de structure demande évidemment des agréments très spécifiques.

2/ Est-ce que la personne qui s'occupe du camping pour cet été est sous contrat direct avec la mairie ?

Comme l'année dernière, il s'agit d'un contrat de prestation de service par lequel nous rétribuons la personne à qui nous confions la prestation de gestion du camping de la poule d'eau pour la saison.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil et les invite à se retrouver sur la place Jacques Magnier, afin de profiter du Festival.